



COMITÉ DÉPARTEMENTAL
des pêches maritimes
et des élevages marins
du Morbihan

ACDC

Amélioration des Connaissances pour une gestion Durable des Pouces-pieds

CML Auray-Vannes
25/03/2021



CONTEXTE

- Mission CDPMEM 56 : assurer une bonne gestion des pêches pour pérenniser les activités et soutenir les efforts développés localement
- Pêche aux PP très encadrée : licences, calendrier annuel, quota de pêche, zones de pêche interdites
- Pêche aux PP participe au maintien des activités de pêche dans le Morbihan (presque-Ile Quiberon, Belle-Ile) :
 - Quartier d'Auray-Vannes + les îles : 26 armements concernés
 - Pêche des PP représente environ 50% des revenus annuels des pêcheurs (parfois 100%)
 - En 2020, 12t de PP ont été vendus à un prix moyen de 13€/kg
- Constat des pêcheurs : diminution de la ressource depuis plusieurs années sans pouvoir en identifier les raisons



CONTEXTE

- Mise en place de mesures par les professionnels :
 - Télédéclaration obligatoire
 - Diminution du nb de licences (renouvellements : 26 pêcheurs en 2021 contre 47 en 2006)
 - Baisse du nombre de jours de pêche/an (60 jrs en 2021 contre 110 en 2006)
- **Soucieux de maintenir une gestion durable de la ressource et en vue de préserver le métier (pêcherie historique locale, savoir-faire), le CDPMEM 56 souhaite participer au maintien économique de ce secteur d'activité**



OBJECTIFS

- Pêche aux PP :
 - Pêcherie très sensible
 - Très peu de données en stock (dernières études datent des années 80 et 2000 et surtout sur Belle-Ile)
- Diminution de la ressource et faible valorisation → les pêcheurs professionnels ont sollicité le CDPMEM 56 pour réaliser une étude ayant pour objectifs :
 - d'améliorer les connaissances sur l'espèce pour une meilleure compréhension de la biologie à l'échelle locale (quantifier la ressource, connaître son état général et ses perspectives d'évolution)
 - de poursuivre les mesures de gestion déjà engagées et d'adapter la réglementation en place si besoin pour maintenir une gestion durable



Politique de préservation de la ressource et du métier

Poursuivre l'implication des pros dans la gestion participative de la ressource

Mise en place d'un plan d'évaluation et de suivi de la biomasse

PHASES DE L'ETUDE

1) Etat de l'art :

- Biologie du PP (reproduction, croissance, ...)
- Quelle évaluation de la ressource ? Protocoles scientifiques existants ?
- Quel(s) outil(s) de gestion de la ressource ?

2) Définition du protocole à utiliser

3) Evaluation des gisements :

- Cartographie des gisements (localisation de toutes les zones de PP) → évaluation qualitative de la densité
- Echantillonnage pour application du protocole → évaluation quantitative des gisements
- Caractérisation de l'évolution des gisements depuis les années 80 → évolution des indices d'abondance

PHASES DE L'ETUDE

4) Définition d'un protocole annuel simplifié pour suivre régulièrement la ressource

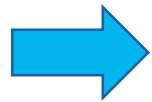
Mise en œuvre par les pêcheurs professionnels

5) Recensement des zones problématiques :

- Mise en place en parallèle d'un protocole spécifique pour identifier les facteurs pouvant impacter la reproduction et/ou la croissance des PP
- Suivi plus régulier de ces zones et identification/mise en place de mesures de gestion si possible (éventualité de zones « perdues », envisager une réimplantation ?)

6) Identification des mesures de gestion à l'issue des résultats

Certaines mesures de gestion (jachères par exemple) devront être testées en parallèle de l'application du protocole d'évaluation de la ressource (temps nécessaire pour obtenir des résultats)



Partenariat scientifique : pas de spécialiste des PP et Ifremer se désengage de plus en plus sur l'évaluation des ressources côtières (y compris des prospections) → BE capable de réaliser cette étude (compétences scientifiques en interne, ex de protocoles co-signés)

BUDGET

Dépenses	Montant € TTC	%
Prestation bureau d'études	48 000 €	74,22 %
Frais de personnel	14 500 €	22,42 %
Frais de structure (15%)	2 175 €	3,36 %
TOTAL	64 675 €	100 %

Recettes	Montant € TTC	%
Europe - FEAMP - DLAL	25 870 €	40 %
Cofinancement Région	25 870 €	40 %
Autofinancement public	12 935 €	20 %
TOTAL	64 675 €	100 %

1. Prestation BE : appel d'offres

2. Frais de personnel :

- Marine Barbier en charge du projet
- 3 mois de travail, environ 450h → lancement du marché, accompagnement et suivi du BE, lien avec les professionnels, préparation et animation des réunions et COPILS, communication sur le projet, rédaction du rapport final, ...



COMITÉ DÉPARTEMENTAL
des pêches maritimes
et des élevages marins
du Morbihan

MERCI

BUREAU DE LORIENT :

13, boulevard Louis Nail - 56100 Lorient - 02 97 37 01 91

BUREAU D'AURAY :

7, rue du Danemark - ZA Porte Océane - 56400 Auray - 02 97 50 07 90

cdpmem56@bretagne-peches.org - www.cdpmem56.fr



COMITÉ DÉPARTEMENTAL
des pêches maritimes
et des élevages marins
du Morbihan

MERCI